

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION SCOLAIRE
CHAMPDEUIL - CRISENOY DU 25 Mars 2025**

DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES : 12

Présents : 7

Votants : 6

SEANCE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MARDI 24 JUIN 2025,

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Syndicat Intercommunal légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme MICHEL Evelyne.

Etaient présents : Mme MICHEL Evelyne, Mme LIEUREY Isabelle (titulaire), Mr DEVAUX Olivier (titulaire), Mr VALOGNES Patrice (titulaire), Mr SALA Guillaume (titulaire), Mr MEHAUT Francky (suppléant), Mme LEGER Monique (suppléante),

Etaient absents excusés : Mr CHATELOT Guillaume, Mme MARIE Murielle, Mr SONTOT Christophe, Mr BERTHON Thomas, Mme STEFANIAK Josette

Invité : Mr JEANNIN (maire de Crisenoy)

Pouvoir : Mr BERTHON donne son pouvoir à Mr MEHAUT

Mr MEHAUT a été nommé Secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du dernier compte rendu**
- **Vote décision Modificative du budget primitif 2025**
- **Affaires diverses :**
 - Mise à jour prochaine du RIFSEEP
 - Mise en place de la complémentaire santé et prévoyance au 01 janvier 2026
 - Révision tarifaire API pour la rentrée scolaire 2025-2026

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Mars 2025 par les membres présents à l'unanimité.

**25/06/01 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES SUR LES
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée,
Vu le budget du Syndicat Intercommunal de Restauration Scolaire et Accueil Périscolaire,

Considérant que les immobilisations incorporelles présentent un besoin de financement de 5300 euros pour couvrir l'année 2025, il est nécessaire de rajouter un montant de 5 300 euros comme suit :

INVESTISSEMENT				
D/R	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSE	20	2051	Concessions et droits similaires	+ 5 300 €
RECETTE	021	021	Virement de la section d'exploitation	+ 5 300 €
FONCTIONNEMENT				
D/R	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DEPENSE	011	611	Contrats de prestations de services	- 3 300 €
DEPENSE	012	6413	Personnel non titulaire	-500 €
DEPENSE	65	65172	Cotis fonds financ alloc fin de mandat	- 1 500 €
DEPENSE	023	023	Virement à la section d'investissement	+ 5 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil du syndicat intercommunal de Restauration Scolaire, à l'unanimité :

AUTORISE les décisions modificatives ci-dessus

AFFAIRES DIVERSES

Mme MICHEL informe le conseil syndical de sa volonté de faire une mise à jour du RIFSEEP, le conseil étant pour, le projet sera présenté au prochain CST du CDG77 à savoir le 26 aout 2025

Le syndicat souhaite mettre en place, à partir du 01 janvier 2026, un régime adhésion facultatif de prévoyance et de complémentaire santé pour tous les agents. Le syndicat va de ce fait, adhérer à la convention de participation santé et prévoyance du CDG 77. La demande d'adhésion devant passer par le CST, le dossier sera également instruit lors de la prochaine réunion du CST le 26 aout prochain.

Mme MICHEL informe le conseil du montant de la révision tarifaire annuelle d'API pour la rentrée prochaine. Le tarif passe de 3.38€ TTC à 3.45€ TTC à partir de septembre 2025 soit une augmentation de 0.07 cts. Elle rappelle également l'évolution du tarif depuis 2021 :

EVOLUTION DU TARIF DU REPAS API en TTC				
Sept 2021	Sept 2022	Sept 2023	Sept 2024	Sept 2025
2,75	2,97	3,29	3,38	3,45

Pour conclure Mme MICHEL avise le conseil que suite à la demande des représentants des parents d'élèves au trimestre dernier, l'exercice d'évacuation à la cantine a été réalisé le 19 mai 2025 sous l'encadrement de la caserne des pompiers de Guignes. Ce dernier c'est bien déroulé, les enfants étant familiarisés à ce type d'exercice avec l'école et les agents de cantine étant au fait des protocoles à suivre.

La séance est levée à 20H40